



## CAUTION cagnards et pavillons

La Trinité-sur-Mer 2022

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ ,

Skipper représentant de la société \_\_\_\_\_

J'autorise ACPV à encaisser le chèque de caution de 150€ en cas de non restitution des deux (2) cagnards N° \_\_\_\_\_ et des pavillons de l'organisation Sail4Energy (ACPV).

Chèque N° : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ en deux exemplaires le \_\_\_\_ juin 2022

(Un exemplaire à garder, l'autre à retourner signé accompagné du chèque de caution (libellé à l'ordre de ACPV))

Signature du Skipper

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)